



Protection animale et confinement

Depuis jeudi, il est de nouveau possible d'adopter au refuge SPA Jean-Leriche à Morée. Il s'agit d'un protocole dérogatoire obtenu au plan national par le président de la SPA compte-tenu du surcroît d'abandons constaté en début de la période de confinement sur l'ensemble du territoire.

Un constat général dont les effets ne se sont pas faits sentir en Vendômois. Depuis la mi mars, le refuge est cependant fermé au public et a mis en place des règles strictes : répartition en deux équipes de la vingtaine de bénévoles volontaires et ne présentant pas de facteurs de risque particuliers pour maintenir les promenades, distanciation et désinfection obligatoires en sus des équipements requis, report des soins vétérinaires de suivi... Seule la fourrière conserve son fonctionnement habituel en dehors de la prise de rendez-vous indispensable pour la dépose ou la reprise des animaux.

Néanmoins, depuis jeudi, le principe de l'adoption solidaire a été mis en place également à Morée.

Selon un protocole général strict, les volontaires à l'adoption se font connaître sur le site de la SPA en remplissant soigneusement le questionnaire qui leur est soumis. Ils choisissent l'animal avec lequel ils pensent pouvoir partager leur quotidien et attendent le retour du refuge. Il y aura évidemment davantage de candidats que d'adoptants retenus puisque seul un tout petit nombre d'animaux a été sélectionné avec, pour critère principal, une réelle adaptabilité.

Au refuge, l'adoptant ne sera jamais en contact direct avec les personnels. La rencontre se fera dans le parc de détente avec des collier, laisse ou cage de transport neufs, le dossier et le chèque d'acompte seront déposés dans la boîte aux lettres, les démarches administratives classiques étant reportées après la fin du confinement. A Morée, seuls cinq animaux ont intégré cette filière d'adoption solidaire.

Contact : spa.fr